

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



CONSEIL CREATION OU REPRISE

OBJECTIF

- Vous souhaitez de l'aide pour définir votre projet ?**
- Vous recherchez de l'information sur les formalités, la réglementation et les aides en abordant les aspects financiers, juridiques, fiscaux, sociaux et commerciaux ?**
- Vous souhaitez obtenir des outils de travail ?**

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace établit une synthèse de votre projet de départ.

Elle vérifie les qualifications nécessaires, vous informe sur les normes métiers, contraintes environnement-hygiène-sécurité et détaille les aides possibles.

Elle vous propose des stages en gestion, commercialisation, réseaux sociaux et numérique, etc.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien avec le porteur de projet

Le calendrier et programme des stages de gestion, le plan de travail préparatoire, la fiche métier «environnement, hygiène, sécurité», le guide de l'artisan.

CONTACT

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise artisanale

TARIF

Pas de coût pour le porteur de projet.
Action co-financée par le Fonds Social Européen et la Chambre de Métiers d'Alsace



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document.
Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : direction.qualite@cm-alsace.fr »



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

PLUS D'INFOS : WWW.CM-ALSACE.FR



Chambre de Métiers d'Alsace